



FICHE DE SUIVI ET DE CONTROLE SYNDICAL **AVANCEMENT D'ECHELON AGRÉGÉS 2012/2013**

Discipline :

NOM :	PRENOM :
Nom de jeune fille :	Date de naissance :
Adresse personnelle :	
.....	
Tél. :	Portable :
Courriel :	
Adresse administrative (titre définitif ou provisoire, si TZR précisez le Rad) :	
.....	
Adresse d'exercice si différente :	

Echelon actuel :	depuis le :	(Reliquat d'ancienneté éventuel :))
Obtenu au <input type="checkbox"/> grand choix <input type="checkbox"/> choix <input type="checkbox"/> ancienneté		
Note administrative 2011/2012 :		
Date de la dernière inspection pédagogique :		
Dernière note pédagogique d'inspection :		
Echelon lors de la dernière inspection pédagogique :		
Date d'entrée dans le corps :		
Je n'ai jamais été inspecté depuis mon année de stage : <input type="checkbox"/>		
<i>Consultez i-prof pour les éléments de votre carrière</i>		

je suis adhérent(e)

je ne suis pas adhérent(e) mais je souhaite recevoir gratuitement pendant 6 mois des informations sur ma carrière, mon métier.... (ne pas oublier de noter votre adresse mail dans le 1^{er} cadre)

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SE-UNSA, 209 boulevard St-Germain, 75007 Paris

Date :

Signature

Fiche à compléter et à retourner au SE-UNSA, 209 boulevard St-Germain, 75007 Paris

L'AVANCEMENT D'ÉCHELON CHEZ LES AGRÉGÉS

Les promotions d'échelon des agrégés sont gérées **au niveau national**. L'avancement est prononcé **par discipline** selon les rythmes des tableaux ci-dessous. Dans l'enseignement supérieur, l'avancement se fait selon les mêmes rythmes mais toutes disciplines confondues. La carrière comporte 11 échelons de classe normale et 6 de hors-classe.

Le ministère établit dans chaque discipline, par année scolaire, les listes des professeurs agrégés de classe normale atteignant au cours de cette période l'ancienneté d'échelon requise pour être promu :

- au grand choix, dans la limite de 30 % des professeurs inscrits sur la première liste.
- au choix, dans la limite des 5/7 de l'effectif des professeurs inscrits sur la seconde liste.

Les professeurs qui ne bénéficient ni d'une promotion au grand choix ni d'une promotion au choix sont promus à l'ancienneté.

Un professeur n'est examiné qu'une seule fois pour un rythme donné. Ainsi, si l'on n'a pas été promu au grand choix, une année donnée, il faudra attendre l'échelon suivant pour espérer bénéficier à nouveau d'un avancement au grand choix ; même chose pour la promotion au choix.

Par conséquent, pour une année scolaire donnée, on peut, étant promuable uniquement au choix, avoir une note supérieure au dernier promu au grand choix, ce qui ne peut pas avoir d'effet puisque, précisément, on n'est plus promuable au grand choix (le grand choix ayant été examiné antérieurement avec un résultat négatif).

Pour savoir à quelle date être promuable, les collègues peuvent consulter leur dossier dans Iprof à la rubrique « vos perspectives » - « promotions ».

Les promotions sont prononcées après avis de la Commission Administrative Paritaire Nationale, qui a **généralement lieu fin février**. Sont examinées les promotions d'échelon qui peuvent avoir lieu entre le 01 septembre et le 31 août de l'année scolaire (exemple entre le 01/09/12 et le 31/08/13).

Une note globale sur 100 est attribuée (somme de la note pédagogique sur 60 et de la note administrative sur 40 pour le secondaire, ou note unique directement sur 100 dans le Supérieur), la note pédagogique est prépondérante : les collègues doivent la surveiller régulièrement sur Iprof.

La remontée des notes des rectorats vers le ministère comporte parfois des erreurs : les collègues doivent être vigilants.

Enfin, en cas d'égalité de barème, ce qui arrive chaque année, sont pris en compte, dans cet ordre : l'ancienneté dans le grade, puis l'ancienneté dans l'échelon, puis le mode d'accès à l'échelon et, enfin, en dernier ressort, la date de naissance.

Classe normale des agrégés			
Échelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
3 ^e au 4 ^e			1 an
4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois



Toutes les informations sur ma rémunération sur le site du SE-Unsa
Rubrique carrière

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article229>

Agrégés : barres des promotions d'échelon 2012

Ci-dessous les barres des derniers promus, pour chaque échelon, par discipline :

	5		6		7		8		9		10		11	
	Gd Choix	Gd Choix	Choix	Gd Choix	Choix	Gd Choix	Choix	Gd Choix	Choix	Gd Choix	Choix	Gd Choix	Choix	
Allemand	82	84	80	89	85	89,4	86,4	93,8	90,8	96,6	93	98	93	
Anglais	79,5	81	79,5	85,5	83	89	84,4	91,6	88	93,9	89,9	95,9	93	
Arts appl.	x	81,5	78	85,5	77,5	85,3	82,2	89,8	82,9	95	91	93	87	
Arts plast.	81	83,5	81	88	84,5	90,2	86,4	92	90	95,9	92	99	92	
Eco Gestion	81,5	82,5	80	86	82,1	89,1	86,8	92	89,8	94	91	96	94	
Educ. musicale	79	84,5	81,5	87	83	89,5	86,3	92,3	89	93,9	89,9	96	94	
PRAG	85	87	85	89	89	91	91	93	93	95	95	97	97	
EPS	80,5	84	81,5	87	84,5	90	87	92,6	90	94,8	92	97	94	
Espagnol	80	83	80	87	83	89,2	86,4	92,4	89,7	96	92	98,7	91	
Génie Bio	x	84	76,5	85,5	82	87,5	83,2	89	89	94	91	96	94	
Histoire Géo	78,5	82,5	81	87	84	89,2	87	91,9	89	94	91	96	94	
Italien	81	83,5	81	87,5	85	91,3	88	93,7	88,8	97	92	96	97	
Lettres	80	83	80,5	86,2	84	89,4	87,3	91,7	90	94	92	96	94	
Mathématiques	80,5	83,5	80	86,5	84	89,2	86,2	92	89,6	95	92	96	93	
Philosophie	81	83,5	81	86,5	83,5	89,4	87,1	91,7	89,8	95	92,9	97	95	
Phys Chimie	79,5	82,5	80	86	83,5	88,4	86,2	91,5	89	94	92	96	92	
S.E.S	80	82,5	82	86,5	85	90	87,6	94	89	94	90	97	93	
S.T.I	80	82	77,5	86,5	81	89	84,3	91,6	87,5	94	90	97	93	
S.V.T	79,5	83,5	81	86,5	84,5	89,4	87,5	92	90	93	92	97	95	

Lecture : le dernier promu au 6ème échelon au Grand choix, en Allemand, avait un barème de 84 points. Les ex-aequo sont départagés d'abord par l'ancienneté dans le grade, puis dans l'échelon, puis par le mode d'accès à l'échelon (grand choix, choix, ancienneté) et enfin par la date de naissance.